

**Bureau syndical du
 16 janvier 2020**

**DELIBERATION N° 2020-01-005
 Demande de subvention – Centre de tri mixte et de valorisation du Grand Bastia –
 Etudes pré-opérationnelles**

Nombre de membres 25			L'an deux mille vingt, le seize janvier à dix heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président le dix janvier, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Madame Marie-Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
21	12	12	

Présents :

Messieurs : TATTI François, GIANNI Don Georges, ARMANET Guy, POLI Xavier, GUIDONI Pierre, LACOMBE Xavier, GIORDANI Jean-Pierre, GIFFON Jean-Baptiste, VIVONI Ange-Pierre, MATTEI Jean-François et BERNARDI François.

Présente:

Madame : SOTTY Marie-Laurence.

Absents :

Mesdames : ZUCCARELLI Marie et BATTESTINI Serena.
 Messieurs : MILANI Jean-Louis, VALERY Jean-Noël, FAGGIANELLI François, FILONI François, HABANI Yohan, MICHELI Felix et DE MEYER Jean-Michel.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 04/02/2020
 et de la publication de l'acte le: 04/02/2020



Pour le Président, par délégation,
 Le Directeur Général Adjoint
 Vincent ANDREI

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20200116-2020-01-005-DE
 Date de télétransmission : 04/02/2020
 Date de réception préfecture : 04/02/2020

Monsieur Le Président expose,

Le projet de centre de tri mixte et de valorisation du Grand Bastia a fait l'objet d'une première demande d'aide relative aux études conduites par le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (missions 1 à 3) pour un montant de 107 875 € et avec un financement par l'ADEME et l'Office de l'Environnement de la Corse à hauteur de 70 000 € (65 %).

L'opération entre dans une phase pré opérationnelle. Différentes études et missions d'assistance doivent être conduites préalablement au lancement de la procédure de marché global de performance. Les travaux et la maîtrise d'œuvre feront l'objet d'une demande ultérieure et spécifique auprès des partenaires.

Ces études et missions d'assistance portent sur :

Les prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (missions 4 à 6) : 288 875 €

Les travaux topographiques : 30 000 €

Le contrôle technique : 190 000 €

Les missions SPS : 108 000 €

Les diagnostics environnementaux : 25 000 €

Le montant global estimé de ces études et missions d'assistance est de 641 875 € HT.

Le plan de financement de cette opération est établi selon un taux de subvention de 70 % soit 449 312,50 € HT ou, à défaut, le taux maximum éligible. Le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec.

Il est demandé aux membres du bureau d'approuver ce plan de financement, d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter des subventions au meilleur taux possible auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, le solde restant à la charge du SYVADEC

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1 et 5711-1

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

VU la délibération N° 2018-03-011 relative à la demande d'aide financement études préalables (missions 1 à 3 AMO),

Considérant qu'il convient de préciser que le solde restant à financer après cofinancement de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse reste à la charge du Syvadec

Considérant que le cofinancement de ces opérations reste une condition substantielle de leur réalisation
Oùie l'exposé de M. François TATTI, Président,

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20200116-2020-01-005-DE
Date de télétransmission : 04/02/2020
Date de réception préfecture : 04/02/2020

A l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve le plan de financement proposé
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financeurs au meilleur taux, le solde restant à la charge du Syvadec
- Autorise, Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

François TATTI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20200116-2020-01-005-DE
Date de télétransmission : 04/02/2020
Date de réception préfecture : 04/02/2020